

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 4 mai 2025
N° 26643

Portant Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique préalable aux modifications n°7 et n°8 du Plan local d'urbanisme de Couzeix

VO le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.
VO le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.151-4.
VO la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 5 mai 2023 concernant la modification n°7 du PLU de Couzeix.
VO la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 12 mai 2023 concernant la modification n°8 du PLU de Couzeix.
VO la délibération n°25000055 du PDL de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 7 avril 2025, désignant M. Maurice CHABOCHONNÉ, en qualité de commissaire enquêteur.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique les procédures de modification n°7 et n°8 du PLU de Couzeix.

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à une enquête publique unique afin d'améliorer l'information et la participation du public.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Il y a lieu, conformément à l'article L.151-40 du code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique unique relative :
- à la modification n°7 du PLU de la commune de Couzeix, qui établit la mise en place d'un phare de l'ouverture des axes (PLU) (à urbaniser à court terme) concernées par des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- à la modification n°8 du PLU de la commune de Couzeix, qui procède à la création de deux OAP en centre-bourg et d'une OAP sur le secteur de Villages.

Les consultations du public sur ces deux procédures peuvent être organisées simultanément et l'organisation d'une seule et même enquête étant prévue à améliorer l'information et la participation du public, il sera procédé à une enquête publique unique, conformément à l'article L.151-40 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 2 juin 2025 à partir de 09h00 jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 17h00 inclus soit pendant 17 jours consécutifs.

Le siège de Limoges Métropole, situé au 39 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges a été désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 - Le dossier relatif à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs du lundi 2 juin 2025 à partir de 09h00 au mercredi 18 juin 2025 à 17h00 inclus aux dates et aux lieux suivants :

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique préalable aux modifications n°7 et n°8 du Plan local d'urbanisme de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 6 Mai 2025



26643.pdf
(.pdf, 330,5 Ko)



TÉLÉCHARGER